

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE RIVIERES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 février 2016

L'an deux mille seize, le quinze février à 20h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

Présents : CASAGRANDE Hervé, COMMENGE Hélène, DON Daniel, DONNAINT Cédric, JACQUET Julie, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, PENNE Stéphane, ROBERT Adrien, SAINT-JEAN Marylis, SEBI Carine.

Absents excusés : CHOPO Guy, LE GALL Patricia.

Absente : SEGAS Sophie.

Procurations : CHOPO Guy à DON Daniel.

Secrétaire de séance : COMMENGE Hélène.

L'ordre du jour appelle les questions suivantes :

2016/009 – Délibération : Reconduction convention entretien des espaces verts de la crèche

La Communauté de Communes Tarn et Dadou a instauré une convention relative à l'entretien des espaces verts de la crèche de Rivières « les Rifilous », entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Il s'agit d'une convention conclue pour trois ans, dont les travaux sont effectués par les services municipaux de Rivières sur leur temps de travail, pour le compte de Tarn et Dadou, contre remboursement des frais (matériel, agents...).

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur Le Maire à signer cette convention dans la mesure où les autres communes possédant une crèche intercommunale ont également signé une convention identique prenant en compte les mêmes critères.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2016/010 – Délibération : Reconduction de la charte extrascolaire

Il est rappelé qu'en 2012, la Communauté de Communes Tarn & Dadou a initié une politique intercommunale caractérisée par la mise en place d'un co-financement T&D-communes pour le fonctionnement des accueils de loisirs (ALSH), d'une nouvelle définition des subventions communautaires et d'un accord de principe des 29 communes sur leur participation financière aux ALSH.

Elle a été renforcée par l'adoption et la signature de la « *Charte intercommunale pour l'accueil extra-scolaire des enfants de 3 à 15 ans* » par T&D et par l'ensemble des 29 communes le 21 mars 2013 pour une période de 2 ans. Elle a été reconduite pour une année en décembre 2014.

Cette charte est le résultat d'un travail volontariste de coopération entre les 29 communes et la Communauté de communes, qui traduit la volonté d'une véritable politique intercommunale en direction de l'Enfance-Jeunesse sur le territoire. Document contractuel mais non réglementaire, élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs, la charte traduit nos engagements politiques, pédagogiques, organisationnels ou fonctionnels.

Elle vise les objectifs suivants :

- Favoriser la mutualisation de l'offre d'accueil par une collaboration en bonne intelligence entre tous les acteurs
- Garantir la possibilité aux communes de maîtriser leur budget enfance et leurs choix
- Favoriser l'accueil de toutes les familles de la Communauté de communes dans un centre de loisirs du territoire
- Tendre vers une offre d'accueil géographiquement bien répartie sur l'ensemble du territoire.

Elle a abouti à la formalisation d'un co-financement du fonctionnement des Centres de loisirs par l'ensemble intercommunal, ainsi qu'à une participation financière annuelle de la Communauté de communes.

Le conseil communautaire a adopté dans sa séance du 15 décembre 2015 la reconduction de cette charte pour les années 2016-2017-2018 en fixant l'enveloppe de la participation de T&D et des participations financières des communes utilisatrices du même montant sur les principes suivants :

- Un financement de T&D complémentaire en fonction de nouveaux critères et équivalent à la hausse des participations des communes utilisatrices
- Une bonification des participations de T&D, nécessairement en lien avec un service supplémentaire rendu sur le territoire :
 - valorisation des ALSH ouverts au mois d'août, qui servent à l'ensemble des familles des 29 communes
 - valorisation des ALSH accueillant plus de 20% d'enfants domiciliés hors de la commune d'implantation
- Une collaboration de tous les gestionnaires à une évaluation partagée des services proposés (adéquation offre/tarifs famille....)

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet,

Ouï cet exposé, **Vu** les statuts de Tarn & Dadou, **Vu** le texte de la charte intercommunale pour l'accueil extrascolaire des enfants de 3 à 15 ans, **Vu** la délibération de Tarn & Dadou en date du 15 décembre 2015 relative à l'approbation de la Charte pour les années 2016, 2017 et 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la reconduction de la charte intercommunale en matière de politique enfance pour les années 2016-2017-2018,
- **Autorise** le Maire, ou toute personne qu'il aura désignée, à signer la Charte Intercommunale modifiée pour l'accueil extra-scolaire des enfants de 3 à 15 ans avec les représentants de la Communauté de Communes Tarn et Dadou, les communes membres ainsi que les représentants des Accueils de Loisirs.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

20h50 : Arrivée de Cédric DONNAINT

2016/011 - Délibération : Echange amiable – annule et remplace la n°06/2013 du 6 novembre 2013

En date du 6 novembre 2013, une délibération a été prise relative au dossier d'échange de terrains à l'amiable (140 hectares). Il s'agissait de la parcelle B 1 657 - située au lieu-dit « La Sagne », appartenant à l'Indivision POUJADE devant être rétrocédée à la commune et stipulant qu'à l'issue du dossier administratif, la-dite parcelle serait rétrocédée à

l'Euro symbolique par la commune, à l'Indivision POUJADE.

Aujourd'hui, cette délibération n'a plus lieu d'exister, c'est pourquoi les Elus sont invités à délibérer sur l'annulation de la précédente délibération. L'Indivision POUJADE en est informée.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Le Maire explique que la parcelle B 28 également située à « La Sagne » appartenant à Monsieur SACAZE est en cours de vente et que la mairie est intéressée par son acquisition. Cette parcelle reste en l'état et contribue à la biodiversité sur le territoire de la commune

Devis relatif à la modification du PLU

Le 14 janvier 2016, les Elus ont opté pour une modification du PLU via le bureau d'étude CITADIA dans le cadre de l'évolution de notre document d'urbanisme (PLU). Suite à cette décision, le bureau d'étude a envoyé le devis correspondant à la mission s'élevant à 3 312,50€ HT, soit 3 975€ TTC. L'arrêté municipal prescrivant la modification n°1 du PLU de Rivières va être pris.

Avis sur enquête publique : demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter avec extension

Faisant actuellement l'objet d'une enquête publique, le SAS SGM AGREMATS demande un renouvellement de l'autorisation d'exploiter avec extension, une carrière de sables et graviers située sur la commune de Brens. L'enquête publique a lieu **du 1^{er} février au 2 mars 2016**. Le Commissaire enquêteur peut être consulté selon ses dates de permanences. En tant que commune limitrophe, le Conseil Municipal de Rivières est invité à soumettre son avis. Un courrier lui sera adressé, fidèle aux observations échangées en Conseil Municipal, à savoir porter une attention :

- Sur l'impact sonore
- Sur la qualité de l'air et de l'eau (broyage et concassage des matériaux inerte : poussière)
- Sur le stockage de tôles et autres matériaux enterrés (amiante...)
- Sur l'intérêt à mettre en place des merlons le long des berges du Tarn (côté Rivières et Brens)
- Sur l'aménagement paysager pour le maintien des berges et l'aspect visuel
- Autour du contexte « circulation » : définition de la zone urbaine non traversée
- Prendre en compte le barreau routier une fois que le projet sera finalisé

En effet, l'impact de l'augmentation du trafic routier est à notre sens très significatif. De nombreux camions tout tonnage (3,5/19/40 tonnes) traversent effectivement une zone urbaine au lieu-dit « Aiguelèze » sur la commune de Rivières. Cette zone urbaine comprend de l'habitat principal (250 foyers) et résidentiel (800 places Domaine du Green, Domaine du Cèdre, Camping). Nous sommes conscients des enjeux économiques et des infrastructures à prendre en compte. C'est pour cela que la liaison RD988/RD200 doit devenir une priorité absolue en terme de sécurité routière et d'équilibre environnemental.

Avis d'enquête publique : demande d'autorisation unique pour les prélèvements d'eau à usage agricole dans le sous-bassin Tarn

La Préfecture du Tarn nous informe qu'une enquête publique relative à la demande d'autorisation unique pour les prélèvements d'eau à usage agricole dans le sous-bassin Tarn, va se dérouler **du 29 février au 31 mars 2016** sur le territoire de 7 départements : Tarn, Aude, Aveyron, Gard, Haute-Garonne, Hérault, Tarn-et-Garonne. Le Commissaire enquêteur peut être consulté selon ses dates de permanences.

Communes nouvelles

Le projet des communes nouvelles est discuté depuis plusieurs mois. La première étape a été l'envoi d'un courrier aux communes limitrophes (côté coteaux), mais a été ralenti. Puis est venu un moment de réflexion avec les communes limitrophes de l'autre côté du Tarn (Lagrange, Brens...).

Depuis, les Elus de Lagrange ont rencontré un groupe d'Elus de Rivières pour approfondir ce projet qui pourrait être commun. Une seconde rencontre est prochainement prévue afin de définir un calendrier. Monsieur Le Maire précise qu'il serait intéressant de commencer à créer des groupes de travail entre Elus de ces 2 communes, sur différents thèmes (voirie, urbanisme, personnel, fiscalité, bâtiments...)

Actuellement, plusieurs études financières sont en cours de réalisation entre plusieurs communes pour essayer d'envisager le plus judicieusement la création de communes nouvelles.

Budget 2016

Un tableau récapitulatif des dépenses et recettes depuis plusieurs années, fait apparaître une estimation de + 100 000€ sur le budget prévisionnel 2016.

Etude Habitat/Tourisme/Fluvial

La Commune, la Communauté de Communes Tarn et Dadou et le SMIX réalisent une étude « Habitat, Tourisme, Fluvial » sur Aiguelèze.

L'étude portera sur l'état de l'habitat : autour du port se situe une zone d'habitat principal à précarité énergétique, car les logements sont mal isolés, mais également sur le type de propriété (propriétaire habitant ou bailleur).

Le coût de cette étude portée par la commune de Rivières est estimé à 50 000€, mais seulement 10 000€ aux frais de la commune. Le but étant de redynamiser le site d'Aiguelèze, soit de façon touristique, soit par développement urbain conséquent.

Questions diverses :

Réseaux d'assainissement Aiguelèze

Un diagnostic pour la détection et l'élimination des eaux claires parasites sur le réseau d'eaux usées d'Aiguelèze est présenté. 60% des eaux usées sont des eaux claires parasites (qui viennent par les nappes souterraines par le réseau qui est en mauvais état). Cela provoque un volume supplémentaire pour le traitement des eaux de la station d'épuration, donc une usure du matériel. Le budget rénovation s'élèverait à 500 000HT.

De nombreuses rénovations sont à envisager pour remettre en état les réseaux. La priorité de l'investissement s'élève à 200 000€, afin de supprimer la moitié des eaux claires parasites. Cette somme sera à intégrer au Budget Prévisionnel 2016.

SDET « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques »

La commune adhérent au SDET, est informée de l'extension de ses compétences. Il s'agit de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques ».

Eclairage public

Le groupe en charge de l'éclairage public informe qu'après plusieurs consultations et concertations, il est décidé désormais de réaliser les dépannages de points lumineux de façon ponctuelle. En effet, arrivant en fin de contrat avec l'entreprise ESCAFFIT, il ne sera pas signé de convention dans l'immédiat. Le SDET doit se positionner sur le sujet.

En attendant, en cas de panne la SPIE sera contactée, mais au préalable les services municipaux se rendront à l'endroit de la panne afin de vérifier si l'intervention peut être réalisée en interne.

Le but étant de minimiser les interventions extérieures et de regrouper au maximum les pannes, car celles-ci suivent un bordereau de prix (*coût d'une nacelle 105€ HT, coût du déplacement 50€, plus le coût du matériel...*).

Dans la mesure du possible, les interventions ne seront réalisées qu'une fois par mois si besoin sauf en cas de panne de l'ensemble d'un quartier.

Repas des Aînés

Des mails de remerciements ont été reçus suite à la prestation offerte lors du repas des Aînés.

Barrières à « La Pougetterie »

Un courrier a été reçu par un habitant du chemin des Rives, relatant son mécontentement des barrières mises en place.

Une réponse à ce courrier va être effectuée.

Rallye

La Préfecture du Tarn informe qu'un rallye organisé par « Tarn Rétro Auto Club », intitulé « Sortie Dégommage » aura lieu le **dimanche 13 mars 2016** à l'occasion d'un rallye de véhicules anciens et dont l'itinéraire concerne entre autre la RD 988 à hauteur de Rivières en début d'après-midi.

SDIS du Tarn

Le SDIS du Tarn organise l'opération « Gestes qui sauvent » dont des sessions sont programmées **jusqu'à fin février**.

Les citoyens sont invités à s'inscrire au 05.63.77.35.18 ou sur le site du SDIS : www.sdis81.fr.

Haie sur domaine public

Monsieur Le Maire fait part d'un mail reçu de la part d'une co-proprétaire communale faisant suite à un courrier envoyé par la mairie quelques jours plus tôt. Celui-ci l'informait de l'intention de faire couper par les agents communaux, une haie située sur le domaine privé de la commune. Or, cette personne s'y oppose car selon elle, cela impliquerait la destruction de la clôture avec la porte d'accès à l'habitation et donc une violation de domicile.

Tarn et Dadou

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Tarn et Dadou engage une étude thermique mutualisée gratuite de bâtiments publics communaux et intercommunaux. Les communes intéressées sont invitées à se faire connaître **avant le 18 mars 2016**. Il s'agit de lister dans un premier temps et prioritairement, les bâtiments publics sur lesquels les communes s'engagent à débiter les travaux avant le 31/12/2017, puis les écoles, bâtiments communaux et administratifs et enfin le cas échéant, les bâtiments publics pré-identifiés par le conseiller en énergie partagé de TED.

Parcelle Vignes du Bois

Monsieur Le Maire rappelle le courrier envoyé à Monsieur LACAN au sujet de l'achat du terrain proposé à 45 000€ pour la parcelle C 1158. Celui-ci a répondu de son intention d'achat au prix de 35 000€. Ce à quoi, les Elus ont fait une

nouvelle proposition pour un montant de 40 000€. Dernier courrier du 15 février 2016, Monsieur LACAN donne son accord d'achat pour 40 000€, prix tenant compte de la viabilisation électrique EDF et eau de cette parcelle. Le Conseil demande au Maire de rester sur 45 000€.

Renée TAILLEFER

Chevalier de la légion d'honneur, Croix de guerre, titulaire de nombreuses décorations soulignant son exceptionnel engagement, cette ancienne Résistante était effectivement très engagée lors de la seconde guerre mondiale sur le territoire Tarnais. Elle s'est éteinte vendredi 12 février 2016. Un hommage en son honneur est prévu mercredi 17 février 2016 à la salle de fêtes de Gaillac.

Entretiens professionnels

Les entretiens professionnels annuels se sont déroulés récemment. Des demandes ou suggestions ont été échangés entre employés et employeurs. Depuis, la commission du personnel s'est réunie afin de développer certaines demandes (formations, modification du temps de travail...).

Associations

- **Triple A** : les membres de cette association ont formulé la demande d'insonorisation au niveau du plafond, sur 20 m2. Le coût est estimé à 480,70€ TTC. Ils proposent de réaliser eux-mêmes les travaux. Les Elus donnent leur accord sur ces travaux, à la condition de l'accord favorable du service « sécurité » du bâtiment.
- **Foyer rural et sections** : Daniel DON relate la récente réunion où ont été conviés les 2 sections de gymnastique, le club des Aînés et le Foyer rural*. Il en ressort que le club des Aînés est indépendant et ne fait pas partie du Foyer rural (les statuts recensés en mairie vont être contrôlés). Seule la section de gymnastique du lundi dépend du Foyer, celle ayant lieu actuellement le mercredi est également indépendante. Cet éclaircissement sera pris en compte lors du versement de la subvention annuelle.

Par ailleurs, Madame FRITSCH exprime son souhait de ne pas continuer son rôle de Présidente du Foyer.

Suite à cette décision il a été décidé que le bureau actuel continu à assurer ces fonctions jusqu'à fin juin afin de permettre à la section gym du lundi de finir sa saison. Ensuite, le Foyer fera une Assemblée Générale extraordinaire ou il sera décidé de la poursuite de leur activité si un nouveau bureau se forme, ou de la dissolution de cette association si aucun reprenneur ne se prononce.

**foyer rural = gymnastique du lundi / tarot / randonnées*

Compteurs LINKY

Certaines communes ont délibéré pour refuser l'installation de ce compteur sur leur territoire. Les concentrateurs commencent à être installés sur la commune.

Une délibération sera envisagée lors d'un prochain Conseil Municipal.

Fin de la séance : 23h20

La date du prochain Conseil Municipal sera fixée ultérieurement.

DELIBERATIONS	THEME
2016/009	Délibération : Reconduction convention entretien des espaces verts de la crèche
2016/010	Délibération : Reconduction de la charte extrascolaire
2016/011	Délibération : Echange amiable – annule et remplace la n°06/2013 du 6/11/2013

Ainsi fait et délibéré le 15 février 2016.

Hervé CASAGRANDE	Guy CHOPO <i>Procurator à Daniel DON</i>	Hélène COMMENGE	Daniel DON	Cédric DONNAINT
Christophe HERIN	Julie JACQUET	Patricia LE GALL <i>Absent excusée</i>	Cyril MANEN	Jean-Claude MAUREL
Stéphane PENNE	Adrien ROBERT	Marylise SAINT-JEAN	Carine SEBI	Sophie SEGAS <i>Absente</i>